

Section D – Procédure de règlement des différends entre États

Article 37 : Différends entre les Parties

Section E – Dispositions finales

Article 38 : Consultations et autres mesures

Article 39 : Portée des obligations

Article 40 : Exclusions

Article 41 : Application et entrée en vigueur

ANNEXES

ANNEXE I : Réserves aux mesures non conformes existantes et engagements de libéralisation

Liste indicative du Canada

Liste indicative de la République du Cameroun

ANNEXE II : Réserves aux mesures ultérieures

Liste du Canada

Liste de la République du Cameroun

ANNEXE III : Exceptions au traitement de la nation la plus favorisée

ANNEXE IV : Exclusion du règlement des différends